

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie de Molières, sous la présidence de M. Alexandre LACOSTE, Maire.

Monsieur LACOSTE ouvre la séance à 21h00 et procède à l'appel des membres.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents** : Messieurs BESSE Hubert, BESSE Kevin, CASTANG Jean-Claude, COUTOU Anthony, Mme COOLEMAN Colette, Messieurs KOEGLER Jean, LACOSTE Alexandre, LAYMOND Éric, TRAVERT Rodolphe, VEYSSIERE Xavier.

**Absents excusés** : M. MARTIN Patrick

**Absents** : 0

**Pouvoirs** : M. MARTIN Patrick donne pouvoir à M. LACOSTE Alexandre

M. KOEGLER Jean est désigné secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR** :

##### **1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juin 2024**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité ; il est signé en séance.

##### **2/ Acquisition terrain Jean-Marc DELPECH**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à leur décision favorable lors du conseil municipal du 19 juin 2024, la commune se porte acquéreuse de la parcelle cadastrée section B numéro 1090 appartenant à Monsieur Jean-Marc DELPECH, et d'une contenance de 877m<sup>2</sup>.

Par courrier en date du 10 juillet 2024, Mr DELPECH propose la vente de cette parcelle à la commune au prix de 7 000,00€ net vendeur.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 voix contre 1, vote pour l'acquisition du terrain.

Monsieur Hubert BESSE s'oppose à cette acquisition

##### **3/ Convention de prestation d'entretien des poteaux incendie**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a l'obligation d'effectuer le contrôle technique des points d'eau sous pression, relatifs à la défense incendie. Les relevés de ces points d'eau doivent être communiqués au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier cette prestation à la société fermière d'eau de la commune, la SOGEDO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le conventionnement avec la société fermière et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

#### **4/ Convention adressage ATD24**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a réalisé son opération d'adressage avec le concours de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24). Celle-ci continue d'évoluer. Il apparaît alors important de conserver l'accompagnement de l'ATD24 pour l'utilisation de la base adresse locale dans Périgéo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le conventionnement avec l'Agence Technique Départementale de la Dordogne pour l'accompagnement sur l'applicatif Base Adresse Locale et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **5/ Travaux de voirie**

Monsieur le Maire explique qu'en complément des travaux de voirie réalisés par la CCBDP, certains restent à charge de la commune. Il présente le devis de l'entreprise ETR proposé par le service instructeur de la CCBDP. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident de faire réaliser les travaux sur les voies suivantes :

-Chemin rural du Bordial Bas

-Chemin rural La Croix des Laquais

-Chemin rural Roc Nègre 1<sup>ère</sup> partie (jusqu'au numéro 170 inclus) + implantation d'un panneau « Interdit sauf riverains » + ralentisseur après le numéro 20.

#### **6/ Subvention exceptionnelle Fête de la Noix**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'association Club Moliérois (Aînés ruraux de la Bastide) au titre de l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Noix qui se déroulera le dimanche 3 novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association d'un montant de 1 000€.

#### **7/ Bail logement mairie**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal conventionné situé au 1<sup>er</sup> étage de la mairie - 47 Rue notre Dame, sera vacant à partir du 18 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire, décide de louer ledit logement à Mr et Mme POURRUT Erik et Catherine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour un loyer de

435,00€ par mois, révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE.

Un mois de dépôt de garantie sera demandé à la signature du bail. Les charges ne sont pas incluses dans le montant du loyer.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer l'état des lieux et à signer le contrat de location avec les intéressés et tous documents s'y rapportant.

### **Questions diverses :**

-Fête des Bastides et du Vin : Claire Veaux demande à présenter au nom de l'Association ABM la Fête des Bastides et du Vin qui se déroulera le dernier week-end d'octobre et à laquelle la bastide de Molières est associée. Toutes les associations de la commune ont été contactées afin de participer et de présenter des animations.

La société de chasse proposera des plateaux de charcuterie, le Poquelin organisera un bal trad, ABM une ballade aux flambeaux avec animations théâtralisées ainsi que l'accueil d'une randonnée ralliant Molières depuis Beaumontois en PGD.

-Monsieur le Maire présente aux conseillers un mail reçu en mairie du maire de Pontours, demandant à la commune de Molières une participation financière à l'implantation sur leur commune de poteaux incendies qui pourraient servir les parcelles limitrophes. Le Maire rappelle que la sécurité incendie sur ce secteur est déjà desservie par le réseau de l'ASA.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**

### **Signatures :**

LACOSTE Alexandre



KOEGLER Jean

